



HAL
open science

Quatre siècles d'héraldique municipale : histoire des armoiries de la ville de Saint-Claude (XVIe-XXIe siècle)

Nicolas Vernot

► To cite this version:

Nicolas Vernot. Quatre siècles d'héraldique municipale : histoire des armoiries de la ville de Saint-Claude (XVIe-XXIe siècle). Les Amis du Vieux Saint-Claude. Bulletin annuel, 2004, 27, pp.15-30. hal-04171037

HAL Id: hal-04171037

<https://hal.science/hal-04171037v1>

Submitted on 25 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Quatre siècles d'héraldique municipale : histoire des armoiries de la ville de Saint-Claude (XVI^e-XXI^e siècle)

Nicolas Vernot

Ly a ne serait-ce que quelques années, la rédaction d'une telle étude sur les armoiries de la ville de Saint-Claude aurait été impossible.

Les recherches de Michel Blondan sur l'histoire des institutions municipales sanclaudiennes, le classement récent des archives de la ville mené par Aurélia Bully sous la direction de Véronique Rossi, archiviste, l'intérêt actif que cette dernière a bien voulu témoigner pour nos recherches, enfin les compléments apportés par les Archives Départementales du Jura, permettent aujourd'hui de renouveler complètement un sujet jusqu'alors négligé, si l'on excepte la quinzaine de lignes que Jules Gauthier, ancien archiviste du Doubs, lui avait consacré dans son armorial des villes et bourgs comtois (1) et la notice d'une page réalisée naguère par les Archives Municipales. Le dossier que nous préparions depuis plusieurs années s'est ainsi récemment enrichi de la découverte à la Bibliothèque Nationale d'une peinture Renaissance jusqu'alors inconnue, et plus près de nous, de trois modèles de sceaux totalement inédits repérés à l'occasion de la réalisation de l'inventaire des archives municipales.

Cette étude s'efforcera donc de faire le point sur quatre siècles d'héraldique communale sanclaudienne, en retraçant l'évolution des armoiries de la ville et en s'attachant à en cerner la signification. Que tous ceux qui, de près ou de loin, ont apporté leur contribution à cet article trouvent ici l'expression de mes plus vifs remerciements.

(1) - Jules Gauthier, *Les sceaux et les armoiries des villes et bourgs de Franche-Comté*, Besançon, 1883.

(2) - B.N., Fonds latin 10974.

I. EVOLUTION DES ARMOIRIES DE LA VILLE A TRAVERS L'HISTOIRE

Dès l'origine, les armes de la ville montrent un résineux, sans qu'il soit toujours possible d'en déterminer précisément l'essence.

A. Apparition et fixation des armoiries communales (XVI^e-XVII^e siècles)

Découverte il y a quelques mois, la plus ancienne représentation actuellement connue des armes de la ville de Saint-Claude figure sur un recueil de compliments en vers latins et grecs adressés en 1593 à Jean Froissard, président du Parlement de Dole, par des élèves du collège de cette cité (fig. 1) (2). Les vers adressés par François Gentil, de Saint-Claude, au folio 18, tirent leur inspiration des armoiries de sa ville :

*Altera odoratam frondenti vertice pinum
Obtulit atque suis munera nata jugis.
Illa prius duri fuerat quae funeris index*



Fig. 1. La plus ancienne représentation connue des armoiries de Saint-Claude, manuscrit de 1593 (cl. B.N., fonds lat. 10974).

(3) - Nous remercions M. Yves Georgeon, professeur de lettres classiques à Saint-Claude, pour s'être livré avec érudition à l'exercice délicat de la traduction de cet éloge tortueux.

(4) - Précision transmise par M^{me} Véronique Rossi.

(5) - J. Gauthier, *op. cit.*, p. 24 n°57; sceau ovale de 26 mm de haut et 22 mm de large, sans légende, relevé dans la correspondance du Parlement (A.D. Doubs).

(6) - Archives municipales de la ville de Saint-Claude (désormais abrégé en A.M.), GG 84/1, 1630 (épidémies); sceau ovale 26 x 22 mm.

(7) - J. Gauthier, *op. cit.*, p. 24 n°58, sceau rond de 17 mm de diamètre, corr. du Parlement (A.D. Doubs).

(8) - *Id. ibid.*, n°59; sceau ovale de 22 mm de haut et 18 mm de large, avec la légende + Saint-Clavde, corr. du Parlement (A.D. Doubs), et confirmé par une empreinte également apposée en avril 1622 (A.M., EE 1).



Fig. 2. Cachet de 1630 paraissant montrer la version primitive des armes de Saint-Claude (cl. R. Le Penneç).

(9) - A.M. GG 84/1.

(10) - A.M., EE3/Fia 874, lettre de la ville au lieutenant du marquis du bailliage de Poligny, 16 juin 1637; sceau ovale 22 x 18 mm.

Auspice te, vitae tessera pinus erit.

Assez abscons, ces vers non dépourvus d'une certaine flagornerie paraissent devoir être traduits comme suit :

*“ Mon autre cité [Saint-Claude] a offert, en plus des présents qui naissent sur ses sommets,
Le pin parfumé à la cime verdoyante.
Celui-ci, qui évoquait auparavant la mort douloureuse,
Sera, sous votre égide, un pin signe de vie ” (3) .*

Cet éloge s'est inspiré de la dimension symbolique du pin, liée à la victoire de la vie sur la mort. Pour cette raison, cet arbre était autrefois planté auprès des sépultures. Cette pratique très ancienne est attestée à Saint-Claude, dont le cimetière, établi en 1850, était jusqu'à une date récente entouré de pins (4). L'arbre constitue donc, à ce titre, une évocation de la “ mort douloureuse ”. Toutefois, sa présence en un tel lieu s'explique par son feuillage toujours vert, sa “ cime verdoyante ”, dont la persistance évoque la victoire de la vie sur la mort, ce “ signe de vie ” évoqué par François Gentil.

Cet éloge est accompagné d'une peinture des armes de la ville. Seuls le premier et le dernier vers permettent d'identifier l'essence de l'arbre qui figure sur cet écu qui peut donc se blasonner *d'argent au pin arraché de sinople*. On notera l'absence du chef chargé d'un croissant que l'on connaît aujourd'hui, ainsi que la présence d'un champ d'argent et non d'or, dont c'est l'unique attestation. La comparaison des armes urbaines contenues dans le recueil de compliments avec d'autres versions en couleur de ces mêmes écus montre un certain nombre d'erreurs chromatiques (Arbois, Lons, Pesmes, etc.). A Saint-Claude, le champ d'argent doit-il être considéré comme tel, ou s'agit-il d'une variante réellement usitée des armes de la ville ? Faute d'autres documents, rien ne nous permet de trancher. En revanche, le texte est sans ambiguïté sur l'essence de l'arbre : il s'agit bel et bien d'un pin, ce que la peinture ne permet toutefois pas de déterminer.

Cette version simple des armes de la ville est encore attestée le 21 février 1615, date à laquelle, si l'on en croit Jules Gauthier, le sceau municipal montre un arbre qu'il identifie à un pin, seul dans un écu ovale placé sur un cartouche découpé surmonté du monogramme du Christ, IHS (Jesus Homini Salvator) (5). Les archives municipales conservent un sceau plaqué apposé sur un document de 1630 qui paraît correspondre à la description de Gauthier (fig. 2) : outre un résineux aisément reconnaissable à ses branches étales (mais que rien ne permet vraiment d'identifier à un pin), on distingue également les deux dernières lettres du monogramme christique. En revanche, le relief insuffisant de l'empreinte ne permet guère de trancher quant à la présence ou non d'un croissant de lune : la cime de l'arbre paraît écrasée, comme pour libérer un espace dans la partie supérieure de l'écu pour un chef qui demeure pourtant invisible (6).

Pourtant, dès le 12 septembre 1616, un nouveau sceau, rond cette fois, présente les armes de la ville sous la forme qu'on leur connaît actuellement : un arbre, décrit par Jules Gauthier comme étant un sapin, sous un chef chargé d'un croissant (7). D'après l'érudit, l'écu, surmonté d'un fleuron, est accompagné des initiales S et G, qui renvoient à la prononciation de l'époque, “Saint-Glaude”. Aucune empreinte originale de ce sceau n'a été retrouvée.

L'usage de ces nouvelles armes au croissant est confirmé sur le nouveau modèle de sceau un peu plus grand et ovale utilisé le 3 avril 1622 (8), sur une attestation des échevins de 1630 (9), sur une lettre de 1637 (fig. 3) (10), sur une attestation délivrée le 15 janvier 1661 par les échevins et bourgeois de la ville

indiquant la célébration d'une messe à l'attention " des très chrestiens roys de France fondateurs d'icelle " (11), sur une procuration des échevins de la ville en 1686 (12). Il apparaît une dernière fois dans la cire sur une lettre des échevins datée de 1693 (fig. 4) (13).

La présence d'empreintes remontant à 1622, voire 1615 si l'on en croit Jules Gauthier, permet de réfuter définitivement l'affirmation de Rousset, qui déclarait que le droit de sceau avait été accordé à la ville par son souverain en 1693 (14). Michel Blondan, remarquant l'absence de sceau sur deux autres documents de même nature que l'attestation de 1661, mais datés de 1564 et de 1604, émet l'hypothèse que la ville a pu recevoir le droit de sceau entre 1604 et 1637 (15). On peut désormais reculer cette dernière date d'au moins quinze ans, ce qui ramènerait l'obtention du droit de sceau pour la ville entre 1604 et 1615. Toutefois, si l'on garde à l'esprit le fait que la ville a connu de multiples ravages au XVI^e siècle (incendies de 1520, 1547 et 1579, incursions militaires de la seconde moitié du XVI^e siècle), il n'est pas à exclure que ce droit soit antérieur à 1604, l'absence de sceau auparavant pouvant s'expliquer par sa disparition lors des ravages de cette époque.

Du reste, l'existence de matrices de sceaux est nommément attestée en 1644, date où les comptes de la ville mentionnent dans les recettes " *les cachets de ladite ville au nombre de deux l'un d'argent, et l'autre de fert* ", " *trois grandes semaises [?] de fin estaing tenan chacune deux pintes où sont gravées les armes de ladite ville* " et " *les armoiries de ladite ville faictes es broderies à fond d'or et d'azur le croissant d'argent fillé estan dessus entorrer d'un chapeau de triomphe à fond de taffetas vert bordé de fillet d'or* " (16).

Ce document est précieux à plus d'un titre : d'une part, il nous indique l'existence simultanée de deux sceaux, l'un de fer, l'autre d'argent. Le sceau de fer était confié au secrétaire de ville, qui s'en servait pour authentifier les actes et expéditions, comme l'atteste une délibération du 21 novembre 1640 : " *semblablement a esté institué pour secrétaire Jean Anthoine Chappel [...], luy ayant esté remis le cachet de fert, ainsi qu'il est accoustumé, pour s'en servir aux expéditions despendantz dudit secrétariat* " (17). La procédure de scellement s'effectuait dans l'ordre suivant : le document était d'abord signé par les échevins, ensuite, ils apposaient ou faisaient apposer le sceau par le secrétaire de la ville, qui pour finir contresignait le document (18).

D'autre part, le second cachet mentionné en 1644 était en argent. Compte tenu de la valeur de ce métal, il ne devait servir qu'en de grandes occasions. Sans doute s'agit-il du sceau de grande taille apposé sur une pièce de procès de 1660, et dont Gauthier a également relevé une empreinte de 1732 (fig. 5) (19). Sa taille relativement importante, son usage prolongé jusqu'en 1732 plaident en faveur d'une identification avec le cachet cité en 1644, et dont les échevins, compte tenu de sa valeur, auront veillé à prolonger l'usage. On note que les comptes de 1644 ne mentionnent pas le modèle rond utilisé entre 1615 et 1630 (fig. 2) sur lequel le croissant semble absent, ce qui pourrait expliquer son abandon.

Enfin, le livre des comptes de 1644 mentionne les émaux des armoiries telles qu'elles apparaissent sur la bannière de la ville : en recoupant avec les représentations sigillaires, on en déduit qu'à cette époque le champ de l'écu est d'or et le chef d'azur chargé d'un croissant d'argent. Sur la broderie (étendard ou tenture), les armoiries sont " *entorrer d'un chapeau de triomphe à fond de taffetas vert bordé de fillet d'or* " qui n'apparaît pas sur les sceaux. Il s'agit sans aucun doute d'une couronne végétale, motif décoratif Renaissance très en vogue à l'époque (fig. 6). Malheureusement, ni cette description ni les cachets ne nous permettent d'identifier avec certitude l'absence de l'arbre arraché qui constitue la figure principale de l'écu.

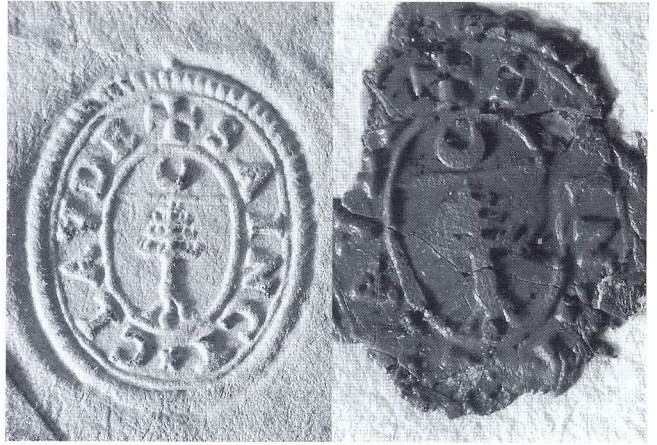


Fig. 3-4. sceau utilisé entre 1622 et 1693 : type plaqué, et en cire (cl. R. Le Penne).

(11) - Michel Blondan, *Les bourgeois de Saint-Claude et leurs coutumes. Des bourgeois du seigneur aux bourgeois de la ville*, Thèse de doctorat de droit de l'Université de Bourgogne, Dijon, 2002, p. 277, note 90.

(12) - A.M., GG 60/3/Fia 870 ; sceau ovale 22 x 18 mm.

(13) - AM., FF 80/1/Fia 877 ; sceau ovale incomplet (22 x 18 mm).

(14) - Alphonse Rousset, *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-comté et des hameaux qui en dépendent, classés par département. Département du Jura*, t II, Besançon, 1854, p228.



Fig. 5. Le grand sceau de la ville de Saint-Claude, présent probablement dès 1644, et attesté de 1660 à 1732 (cl. R. Le Penne).



Fig. 6.

Fig. 6. Cachet de 1630 aux armes de la ville de Vesoul, bordées par une couronne végétale probablement similaire au "chapeau de triomphe" qui entourait les armes de Saint-Claude sur sa bannière (dessin Jules Gauthier) (20).



Fig. 7.

Fig. 7. Cachet apposé sur le rôle de l'octroi de 1651 (cl. R. Le Pennec).



Fig. 8. Un des sceaux utilisés par la ville en 1675 (cl. R. Le Pennec).



Fig. 9.

Fig. 9. Les armoiries de la ville, telles qu'elles furent enregistrées et peintes dans l'Armorial général de 1696 (cl. Bibliothèque Nationale).

(15) - M. Blondan, *op. cit.*, p.277, note 90.

Si, en 1644, la ville fait usage de deux cachets, un troisième type distinct des précédents est régulièrement apposé dans le rôle de l'octroi pour l'année 1651 (fig. 7) (21): ovale, il comprend un résineux aux branches fortement stylisées dont le tronc est accosté des initiales S et C, le tout sous un chef dont le trait de séparation est fortement marqué. On n'en connaît aucune autre utilisation.

Le dernier modèle de sceau que nous connaissons pour le XVII^e siècle est probablement le plus élégant : dans un écu ovale prend place un arbre arraché à la silhouette plus nettement triangulaire, le tout sous un chef dont les hachures horizontales confirment l'azur déjà décrit dans l'inventaire de 1644. Tout autour court la légende SAINCT CLAUDE, le tout sur un cartouche particulièrement ouvragé (fig. 8). Seules deux empreintes de ce sceau nous sont parvenues, la première apposée le 23 août 1674, année de la Conquête française, la seconde l'année suivante (22).

B. Les armoiries de la ville au XVIII^e siècle : flottement et hésitations

L'Armorial général de 1696 confirme les descriptions antérieures sans nous éclairer d'avantage sur l'essence de l'arbre : en effet, par arrêt du 9 décembre 1701, les armoiries de la ville sont enregistrées avec le blasonnement suivant : " d'or à un arbre arraché de sinople, et un chef d'azur chargé d'un croissant d'argent " (23). Le registre des écus peints conservé à la Bibliothèque Nationale contient l'écu en couleur correspondant (fig. 9) (24). Cet enregistrement s'est effectué avec retard : il aurait dû être inclus dans l'arrêt du 7 mai 1700. Comment expliquer ce délai d'environ un an et demi ?

La mauvaise volonté générale manifestée devant l'impôt dans la Terre de Saint-Claude doit être pris en compte : la ville n'a dû apprécier que très modérément de devoir payer 50 livres pour conserver le droit à des armoiries dont elle faisait usage depuis plus d'un siècle. En outre, il arrive qu'une description déficiente retarde la procédure. Afin de faire enregistrer leurs armoiries, les personnes concernées pouvaient se contenter d'apposer leur sceau sur une feuille de papier en y joignant les compléments d'information nécessaires. L'enregistrement des armoiries dans la Terre de Saint-Claude ayant été réalisé dans un contexte de forte hostilité, il est vraisemblable que le fonctionnaire chargé de décrire celles de la ville se soit contenté d'apposer le sceau alors en usage, en l'accompagnant d'indications sommaires concernant les émaux, mais en omettant de préciser l'essence de l'arbre.

Or en héraldique, un arbre sans spécification d'essence est obligatoirement représenté comme un feuillu. C'est ce qui explique que dans le registre des écus peints de l'Armorial général, l'arbre adopte une telle silhouette (fig. 9). A sa suite, H. Traversier et L. Vaïsse donnent pour illustration un feuillu lorsqu'ils représentent les armes de la ville dans leur *Armorial national de France* (25). Comme tous ceux qui se sont soumis à l'édit de 1696, la ville de Saint-Claude a reçu un brevet sur parchemin peint aux armes telles qu'elles avaient été blasonnées dans l'Armorial général. Aujourd'hui perdu, ce document officiel représentait donc un écu orné non pas d'un résineux mais d'un feuillu. Cette imprécision consignée dans l'Armorial général n'est probablement pas étrangère à la confusion qui s'installe dans les représentations des armes de la ville au XVIII^e siècle.

C'est en effet un arbre ressemblant fort à un feuillu qui figure sur la célèbre vue de Saint-Claude réalisée par Jacques-Joseph Tournier en 1718 ou peu après (fig.10) (26). Dans son angle droit apparaît un écu que le système de points et de hachures conventionnels permet de blasonner ainsi : *d'or à l'arbre arraché de sinople, au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent*. L'écu, ovale, est posé sur un cartouche et surmonté d'une couronne qu'on pourrait qualifier de comtale si elle comportait neuf perles au lieu des sept ici montrées. Une composition héraldique similaire figure sur une autre gravure anonyme du XVIII^e siècle (fig. 10 bis) : toutefois, les volutes du cartouche sont beaucoup moins maladroits et le chef présente la particularité d'être *soutenu de sable* (27). La parenté entre ces deux représentations des armes de la ville est évidente, soit que l'une ait inspiré l'autre (laquelle ?), soit qu'elles soient toutes deux issues d'un même modèle aujourd'hui disparu.

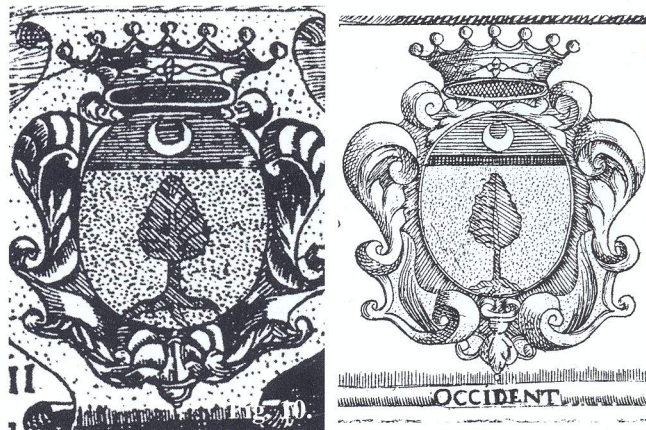


Fig. 10-10 bis. Deux gravures des armes de la ville de Saint-Claude du début du XVIII^e siècle (cl. R. Le Penec).

L'influence de l'*Armorial général* paraît se répercuter également sur le plan réalisé par l'ingénieur Querret en 1748 (28) : là encore, un feuillu apparaît (fig. 11). Toutefois, la décoration héraldique de la carte manque de rigueur : le chef est curieusement doté de hachures verticales désignant le *gueules* (rouge), tandis qu'à côté, les émaux des armoiries d'Ornans sont incomplètement indiqués. L'héraldique n'est pas l'objet de ce plan : les armoiries sont avant tout présentes dans un souci décoratif qui peut expliquer l'absence de précision qui a présidé à leur réalisation. L'intérêt de cette source de seconde main est toutefois de confirmer la curieuse évolution que connaissent les armoiries de Saint-Claude dans la première moitié du XVIII^e siècle, hésitant entre un pin et un feuillu qui n'est d'ailleurs probablement que la représentation maladroite de ce pin.

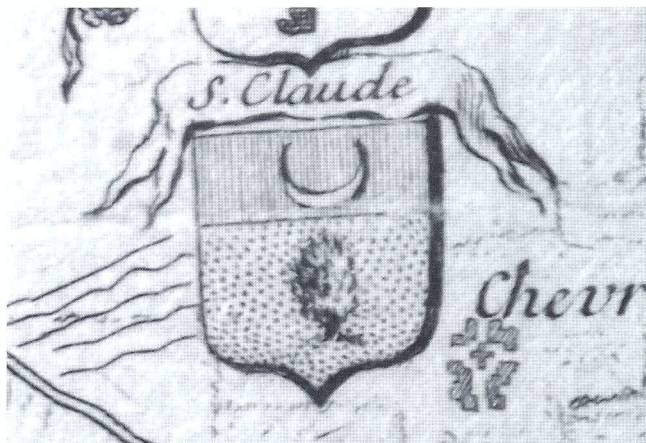


Fig. 11. Les armes de Saint-Claude sur le plan de Querret – 1748 (cl. A.D. du Doubs).

Un plan de Gaspard Tournier, daté de 1763, est orné d'un écu en couleur *d'or au sapin au naturel, au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent*. Pour la première fois, le sapin est aisément reconnaissable. L'écu, ovale, est entouré d'un élégant cartouche rocaille et surmonté d'une couronne ducale (fig. 12) (29). Caractéristique de l'héraldique du XVIII^e siècle, l'utilisation de couronnes de fantaisie à des fins décoratives a fait dire au comte de Mirabeau : *“ les gens de qualité prennent tous une couronne de duc, parce qu'il n'y a point de procureur qui ne prenne celle de comte ou de marquis ”* (30). Il est d'ailleurs curieux de constater que les armes peintes par Tournier sont en tous points identiques à celles qui apparaissent sur le cachet apposé sur une lettre du maire datée de 1779, à l'exception notable de la couronne qui est comtale chez ce dernier (fig. 13) (31). Peut-être faut-il voir une certaine malice de la part de Tournier : en timbrant les armes de sa ville d'une couronne ducale, il cherche ainsi à surpasser le chapitre dont les armes sont, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, surmontées d'une couronne comtale (32). La présence de cette couronne comtale sur les armes de la ville dès le début du XVIII^e siècle pourrait en tous les cas témoigner d'une volonté de traiter en égal et non en inférieur avec l'établissement religieux.

Toutefois, l'usage de cette couronne est assez instable, et son choix apparaît comme souvent intimement soumis à la fantaisie de celui qui réalise les armoiries. Témoin le dessin à la plume qui orne la première page du registre des

(16) - A. M., CC (Comptes de la ville) 1639-1647, cahier 9, art. 2, oct. 1643-oct. 1644, document signalé par M. Blondan et transcrit par V. Rossi, qui précise : *“ Ces recettes désignent ce que les échevins sortants ont reçu de partout y compris de leurs prédécesseurs. C'est donc aussi un inventaire des biens communaux mobiliers et les objets cités peuvent être antérieurs à leur échevinat ”*.

(17) - A.M., BB 10 f° 61 v°, cité par M. Blondan *op. cit.*, p. 276, note 89.

(18) - Id., *ibid.*, p. 277, note 91.

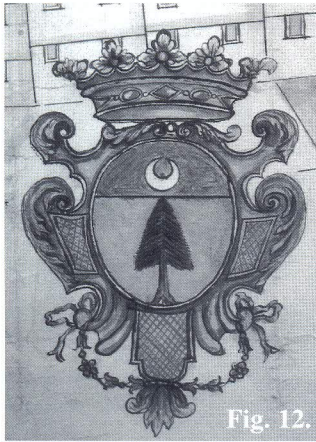


Fig. 12.

Fig. 12. Les armes de la ville peintes par Gaspard Tournier en 1763 (cl. A.D.J.).



Fig. 13.

Fig. 13. Cachet utilisé par le maire de Saint-Claude en 1779 (cl. R. Le Penneç).



Fig. 14. Une interprétation libre des armoiries de la ville en 1772 (cl. R. Le Penneç).

(19) - A.M., GG 69/Fia 871 (sceau ovale 43 x 35 mm) et J. Gauthier, *op. cit.*, p. 24, n°60 ; sceau ovale de 42 mm de haut et de 34 mm de large, avec la légende + Saint-Clavde, relevé dans des archives particulières.

(20) - J. Gauthier, *op. cit.*, pl. III.

(21) - A.M., CC 83/2/Fia 875 ; cachet ovale 17 x 14 mm.

(22) - A.M., BB 69/Fia 868 et FF 193/Fia 869 ; sceau ovale 30 x 26 mm.

chefs de famille de Septmoncel pour l'année 1772 (fig. 14) (33). Probablement réalisées par le secrétaire de ville, les armoiries figurent dans un cartouche rocaille, et sont timbrées d'une couronne de fantaisie.

En abolissant l'usage des armoiries le 19 juin 1790, la Révolution va marquer une rupture dans les pratiques emblématiques de la ville, rupture aggravée par le décret du premier août 1793 autorisant la confiscation des maisons et édifices portant des armoiries. Saint-Claude n'échappe pas à cette véritable chasse aux armoiries : c'est ce qui explique que l'écu surmontant l'entrée de l'ancien hôtel de ville datée de 1681 soit aujourd'hui dépourvu des armoiries qui l'ornaient, nous privant ainsi d'une source précieuse. Effacées des pierres, les armoiries ne le sont pourtant pas des mémoires, et dès 1809, celles de Saint-Claude ressurgissent...

C. Les armoiries de Saint-Claude sous l'Empire

Napoléon rétablit peu à peu l'usage des armoiries en France. Très strictement réglementé, ce droit d'abord limité à certains particuliers est étendu aux villes par un décret impérial du 17 mai 1809. Les villes sont invitées à demander la permission de porter des armoiries : les demandes doivent être accompagnées d'un projet avant d'être soumises à l'archichancelier. Les villes qui n'auraient pas obtenu de concession expresse par lettres patentes sont seulement autorisées à mettre leur nom ou leur " désignation littérale " sur leurs sceaux. Une circulaire du 18 octobre 1809 dresse la liste des figures dont l'emploi est interdit dans les projets d'armoiries proposés par les villes, telles que les aigles et les abeilles dont Napoléon entend se réserver l'usage, ainsi que les couronnes et les lis, emblèmes des Bourbons déchus. Au-delà de leur simple intérêt héraldique, les démarches entamées par la ville à ce sujet et la correspondance qu'elles engendrent sont significatives de la centralisation bureaucratique napoléonienne à côté de laquelle la monarchie dite absolue de Louis XIV fait pâle figure. En effet, cette affaire montre à quel point le système de contrôle hiérarchisé mis en place par Napoléon est capable de surveiller et de limiter les libertés locales.

Le 14 mai 1810, le sous-préfet adresse un courrier au maire de Saint-Claude afin de l'informer des nouvelles dispositions légales en matière d'héraldique municipale. Le conseil municipal est convoqué le jour même pour statuer sur la question, ce qui montre combien les autorités locales étaient attachées à leurs anciennes armoiries.

" Séance du 14 mai 1810 :

Sur la proposition de M. le Maire de solliciter des armoiries spéciales pour la ville de St-Claude le Conseil municipal vu le décret impérial du 17 mai 1809, la lettre de M. le sous-préfet de l'arrondissement du présent jour, arrête :

La ville de St-Claude reprendra ses anciennes armoiries qui sont d'or au pin de sinople, au chef d'azur, surmonté d'un croissant d'or.

M. le Maire sollicitera l'autorisation nécessaire pour l'exécution de la présente" (34).

Cette délibération est le second document écrit connu à mentionner explicitement l'essence de l'arbre, à savoir un pin. En revanche, le conseil municipal introduit une variante inédite en teignant le croissant en or et non plus en argent, variante contredite par toutes les sources antérieures connues. Le maire

prend l'affaire des armoiries très au sérieux : le 24 mai, soit dix jours plus tard, il transmet au sous-préfet une copie de la délibération du conseil. Dès le lendemain (25 mai), le sous-préfet rend son avis :

“ Le sous-préfet de l'arrond[issem]t considérant que les armoiries que réclame la ville de St Claude ne doivent aux termes du décret du 17 mai, coûter que 60 francs ;

Que cette commune peut facilement supporter cette dépense, et la faire acquitter par des fonds de dépenses imprévus.

Estime que c'est bon [?] (35) d'accorder à la ville de St Claude les armoiries qu'elle sollicite. ”

Si le sous-préfet se montre soucieux de la solvabilité de la ville, le préfet, quant à lui, porte également son attention sur le contenu des armoiries. L'avis qu'il rend le 15 juin montre qu'il est soucieux de leur conformité avec l'idéologie impériale :

“ Vu le décret impérial du 17 mai 1809, les circulaires de Son Excellence le ministre de l'intérieur des 18 octobre et 14 juillet de la même année ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Saint-Claude du 14 mai 1810, le budget de la commune et l'avis de M. le sous-préfet de l'arrondissement le 25 du même mois ;

Le préfet du département du Jura, baron de l'Empire, considérant que la ville de Saint-Claude est en état de supporter les dépenses nécessaires pour l'obtention d'armoiries spéciales, que celles qu'elle demande paraissent pouvoir lui être concédées quoiqu'elles soient les mêmes que les anciennes ; parce qu'elles ne contiennent aucune pièce appartenant soit aux armes et aux enseignes de l'Empire soit aux armoiries de l'ancienne dynastie française ou qui rappelle la domination récente de quelque puissance étrangère ;

Est d'avis que la délibération du conseil municipal de la ville [...] sus mentionné est susceptible de recevoir l'approbation de Son excellence le ministre de l'intérieur. ”

On le voit, le préfet vérifie qu'aucun des emblèmes interdits par la circulaire du 18 octobre 1809 n'apparaît dans les armoiries demandées par la ville. Cette politique de censure emblématique se manifesta également à Besançon : l'aigle du Saint Empire Romain Germanique qui figurait dans les armes fut remplacée par un lion. On notera au passage les progrès de la centralisation en France. Sous le règne de Louis XIV, il faut environ cinq ans pour que l'enregistrement des armoiries, décidé en 1696, soit effectif. Avec Napoléon, l'opération de contrôle, pourtant bien plus serrée, est cinq fois plus rapide. Toutefois, aucune suite n'est connue à ce dossier concernant les armoiries de la ville de Saint-Claude. Le système héraldique napoléonien disparaissant avec la chute définitive de l'Empereur en 1815, la ville paraît alors définitivement débarrassée de toute contrainte concernant le port de ses armoiries.

D. Le renouveau de la fin du XIX^e siècle

La délibération de 1810 sera le dernier document connu à attester la présence du pin. Le sapin, dont la première mention assurée, on l'a vu, remonte à la peinture de Tournier en 1763, est ensuite cité dans deux ouvrages érudits : en 1849, Jules Gauthier décrit les armes de la ville comme étant d'or *“ au sapin (ou au pin) arraché de sinople ”*, au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent. Il publie à cette occasion le dessin de deux sceaux mentionnés ci-dessus (fig. 3 et 6). Toutefois, le dessin qu'il donne de l'arbre sur le petit sceau diffère sensiblement des empreintes originales apposées entre 1622 et 1693 : sans doute influen-

(23) - Charles d'Hozier, *Armorial général de France, recueil officiel dressé en vertu de l'édit de 1696, publié par Henry Bouchot, Franche-Comté, Dijon, 1875, p. 164, n°1.*

(24) - B.N., Mi. couleur, fol. 162.

(25) - H. Traversier et L. Vaisse, *Armorial national de France*, Paris, 1842-46, 4^e série, p. 31 (blasonnement) et pl. 7 : le dessin montre un feuillu (observation de M. Blondan).

(26) - Jean Maurel, “L'abbé Tournier et sa gravure de Saint-Claude en 1718”, dans *Bull. A.V.S.C.*, n°18, 1995.

(27) - C'est-à-dire souligné par un épais trait noir. Une mauvaise interprétation du bourrelet de séparation entre le champ de l'écu et le chef sur le cachet de l'octroi (fig. 7) est peut-être à l'origine de cette représentation.

(28) - A.D. Doubs, 1 Fia 45.

(29) - A.D. Jura, 2H Plan 45.

(30) - Lettre d'Honoré Gabriel de Riquetti, comte de Mirabeau, à Sophie de Ruffey, citée par Jean-Marie Thiebaud, *Dictionnaire des termes du blason*, Besançon, 1994, p.35.

(31) - A.M., FF 176/Fia 876 ; sceau ovale incomplet (24 x 20 mm).

(32) - Nicolas Vernot, “Images du pouvoir, pouvoir des images : les armoiries de l'abbaye de Saint-Claude (XIV^e-XVIII^e siècle), dans *Bull. A.V.S.C.* n° 26, 2003, p. 10, fig. 9.

(33) - A.M., HH 5, blés/Fia 838. Ce “registre des chefs de famille de Septmoncel” est en fait un rôle de distribution des blés émanant des échevins de Saint-Claude. Les habitants de Septmoncel étaient en effet rationnés car on les soupçonnait de faire commerce de grains avec la Suisse et d'accaparer les provisions (précisions de V. Rossi).

(34) - A.M., 7D/9 (14 mai 1810), copie conservée aux A. D. Jura sous la cote Mp 464/7.



Fig. 15. Objet



Fig. 16.



Fig. 17.

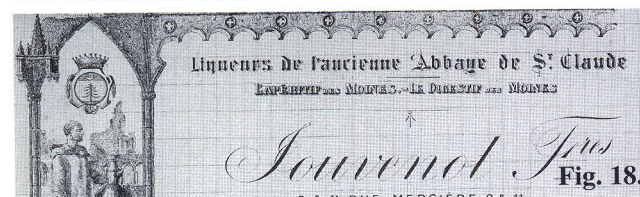


Fig. 18.

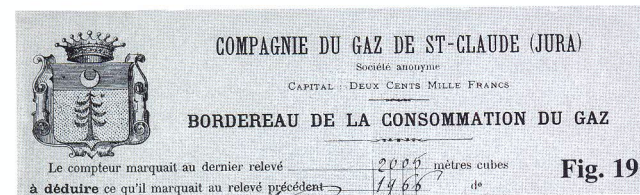


Fig. 19.

Fig. 15-16. Les armoiries utilisées par la commune entre 1890 et 1968. Le modèle plus récent se distingue par un trait plus fin et la présence de la lettre D en bas à droite (A.M.S.C.).

Fig. 17-19. Les papiers à en-tête armoriés du pharmacien Dornier (1893), du fabricant d'apéritif Jouvenot (années 1890) et de la Compagnie du Gaz de Saint-Claude (1888) (A.M.S.C., 1 L 5).

(35) - Transcription incertaine ; le sens est toutefois celui-là.

(36) - A. Rousset, *op. cit.*, p. 218.

(37) - V-A. Malte-Brun, *La France illustrée, géographie, histoire, administration, statistique*, t II, Paris, 1882, p. 36.

cé par des documents postérieurs, Gauthier a donné à cet arbre la silhouette d'un sapin. Or sur les empreintes conservées aux Archives municipales, on reconnaît certes un arbre au feuillage étagé, mais les échancrures ne sont pas aussi aiguës ; l'arbre pourrait donc tout autant être un pin. Le dessin du grand sceau ne permet pas de trancher en faveur du sapin aussi catégoriquement que ne le fait Gauthier. Certes, la silhouette est triangulaire, mais on ne saurait en dire plus. A son tour, en 1854, Rousset, dans son dictionnaire des communes du Jura, attribue à la ville un écu " *d'or au sapin d'argent [sic], et au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent* " (36). Chez les érudits, c'est bien le sapin qui s'est imposé, même si en 1882, Victor Adolphe Malte-Brun, dans sa *France illustrée*, donne un pin à la ville. Il sera, depuis Paris, le dernier à le faire (37).

Le silence des sources entre 1810 et la fin du XIX^e siècle ne nous permet pas d'affirmer que les armes effectivement utilisées entre ces deux dates comportaient un pin ou un sapin. Ce qui est certain en revanche, c'est que le succès du sapin est total à la fin du siècle : toutes les représentations connues et utilisées alors tant par la mairie que par des particuliers montrent un sapin, ou plus exactement un épicéa (l'héraldique ne fait pas de distinction entre les deux essences). Les papiers à en-tête de la mairie utilisés dans les années 1890 s'écartent donc de la délibération de 1810 tant par l'usage de l'épicéa au lieu du pin que par le retour à un croissant d'argent et non plus d'or (fig. 15). La couronne comtale en usage au XVIII^e siècle réapparaît. L'écu, rond, est placé sur un cartouche d'où pendent deux branchages. Cette composition

connaît un réel succès, puisque la commune l'utilisera jusqu'en 1968. Le dessin sera toutefois légèrement rafraîchi entre temps : l'examen des armes les plus récentes montre une plus grande finesse de trait (dans les ombrages du cartouche par exemple), une couronne plus élancée et un sapin plus réaliste (fig. 16). La date de ces retouches est inconnue, la présence de l'initiale D en bas à droite de la seconde version permettra peut-être d'en préciser un jour la chronologie.

Dans les années 1890, cette composition sert également de modèle aux en-tête de papiers à lettre commerciaux du pharmacien Dornier (où les feuillages pendant sont remplacés par des plantes sans doute destinées à symboliser les " spécialités pharmaceutiques " vendues par la maison – fig. 17) et du fabricant d'apéritif Jouvenot, commercialisant " *les liqueurs de l'ancienne abbaye de Saint-Claude – L'apéritif des moines – Le digestif des moines* ". Ironie du sort, les armoiries de la ville surplombent un moine s'appuyant sur une bouteille de liqueur sur fond d'abbaye en ruine (fig. 18). Involontairement, cette représentation consacre la victoire de l'autorité municipale et de ses bourgeois face à une abbaye dont les armoiries prestigieuses sont oubliées et qui n'est plus évoquée que par un moine bon vivant au pied d'une ruine romantique. Pour clore cette liste, signalons enfin le papier à en-tête de la compagnie du Gaz de Saint-Claude, sur lequel les armoiries de la ville apparaissent sur un écu en accolade (fig. 19).

Un modèle de ces armoiries a également été réalisé en métal, probablement au XIX^e siècle ; provenant d'une maison privée, il servait peut-être d'enseigne à un établissement commercial (fig. 20). Avec le développement économique de la ville, ces armoiries s'imposent en effet de plus en plus dans le paysage sanclaudien. Ainsi, ce véritable hymne à la prospérité économique que constitue le bâtiment de la Caisse d'Epargne bâti en 1897 est orné d'un fronton

aux armes de la cité. Même les consoles des corniches des fenêtres latérales rappellent discrètement les sapins héraldiques (fig. 21-22) ! Dans les années 1920, c'est au tour du collège communal de garçons de s'orner des armes de la ville, placées plus discrètement cette fois sur la clef d'arc de l'entrée (fig. 23). Quant aux expatriés, à défaut de voir le sommet enneigé du Mont Bayard depuis leur lieu d'exil, ils peuvent se consoler en admirant le sapin sanclaudien sur la longue frise héraldique qui court sous la verrière de la gare de Lyon bâtie à Paris à l'occasion de l'exposition universelle de 1900 par l'architecte Marius Toudoire ; plus au sud, les gares de Marseille et de Bellegarde (qui a brûlé depuis) intègrent également les armes de la ville dans leur ornementation (38).



Fig. 20.



Fig. 21.

Fig. 20. Modèle des armoiries de la ville en métal, don de M. Mermet (cl. R. le Penneç).

Fig. 21. Le fronton armorié de la Caisse d'Épargne, 1897 (cl. R. Le Penneç).

Architecture, documents publics et commerciaux s'accordent pour témoigner du fait que dans les années 1890, le sapin est unanimement reconnu comme l'arbre emblématique de Saint-Claude. Le doute subsistait-il toutefois ? En 1935, le maire de Saint-Claude reçoit une lettre de l'archiviste départemental suite à la demande émanant de l'adjoint M. Faton, désireux de connaître " *le blason exact de la ville de St-Claude* ". Or il est probable que ce courrier a été motivé par les incertitudes entourant la nature de l'arbre : en effet, l'archiviste, après avoir cité l'*Armorial général*, Gauthier et Rousset, transcrit la délibération du conseil municipal du 14 mai 1810 mentionnant le pin, puis cite trois communes jurassiennes portant un sapin dans leurs armes (39). S'abstenant de trancher, l'archiviste départemental renvoie la balle au maire : " *Vous trouverez le blason exact de la ville dans vos archives municipales [...]. M. Le bibliothécaire de la Ville me semble tout désigné pour faire des vérifications dans vos délibérations municipales* " (40). Même si on ne connaît pas les suites qui furent données à cette recommandation, tout montre que les édiles ne se reportèrent pas à la délibération de 1810, la seule connue à définir les armoiries, et que c'est le sapin qui continua à apparaître sur les armoiries, au détriment du pin.

E. De l'après-guerre à nos jours

L'après-guerre en livre plusieurs témoignages. Ainsi l'école des filles bâtie en 1949 montre-t-elle une interprétation résolument contemporaine des armes de la ville (fig. 24). Les plaques de rue apposées vers 1960 s'ornent quant à elles d'une représentation beaucoup plus traditionnelle des armes municipales (fig. 25-26). Enfin, le modèle retenu en 1967 pour constituer les poignées des portes en verre des locaux de la mairie innove en étirant le croissant sur toute la surface du chef, lui conférant ainsi l'allure d'une banane (fig. 27) ; fort heureusement, cette curieuse initiative ne sera guère reprise (41). Dans les trois cas, le sapin n'est pas représenté arraché : à la mairie comme à l'école, le tronc est nettement sectionné, tandis que sur les plaques de rue, il est *terrassé*, c'est à dire posé sur un tertre (fig. 26-27).

Ce n'est qu'en 1968 que les armoiries de la ville adopteront la figuration officielle qu'on leur connaît aujourd'hui (fig. 28) (42). Le nouveau dessin, réalisé par les héraldistes Robert et Mireille Louis, de Vincennes, s'inscrit dans la continuité des usages en place dès la fin du XVIII^e siècle. Le choix du sapin par ces deux artistes installés en région parisienne s'est sans doute appuyé à la fois sur les papiers à en-tête utilisés au cours du XIX^e siècle et sur les sources imprimées à leur disposition, dont on a vu qu'elles donnaient à la ville soit un arbre (*Armorial général*, armo-

(38) - Nous remercions M. Jean-Michel Guyon qui a eu la gentillesse de nous transmettre ces précisions d'héraldique ferroviaire. Tous les amoureux du Jura sont invités à découvrir son magnifique site internet. www.foncinelebas.fr

(39) - Le blasonnement qu'il donne est malheureusement victime d'une regrettable coquille... qui n'est pas faite pour simplifier la situation. Il cite en effet les armes comme étant "d'or au pied de sinople..." !

(40) - Lettre de l'archiviste du Jura au maire de Saint-Claude, 3 octobre 1935.

(41) - Nous l'avons toutefois repérée un jour sur un autocollant à l'arrière d'une automobile, preuve qu'il a connu une certaine postérité !



Fig. 22. Caisse d'épargne, consoles. Les motifs échan-crés rappellent le sapin héraldique de la ville (cl. R. Le Penneç).



Fig. 23.

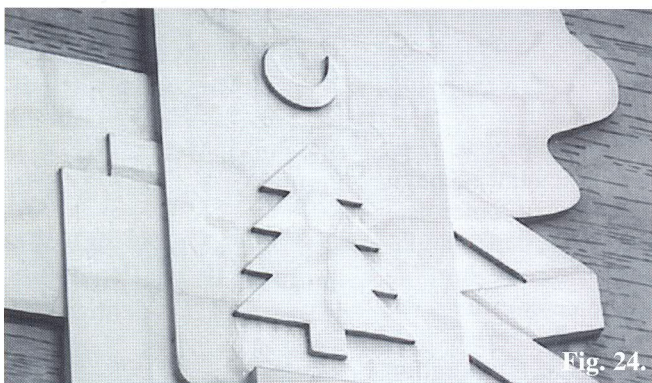


Fig. 24.

Fig. 23. Clef d'arc armoriée, collège communal des garçons, années 1920 (cl. R. Le Pennecc).

Fig. 24. Une interprétation presque cubiste des armes de la ville, sur le mur de l'école des filles bâtie en 1949 (cl. R. Le Pennecc).

(42) - Officialisées par l'usage, ces armoiries ne paraissent pas avoir été confirmées par délibération du conseil municipal. En tous cas, le registre des délibérations est muet sur la question (renseignement de V. Rossi).

branches d'or, l'une de chêne, l'autre de laurier, attributs traditionnels des armoiries urbaines en France depuis le XIX^e siècle, symboles de force et de victoire qui ici s'harmonisent symboliquement avec la croix de guerre 1939-1945 délivrée en 1950 pour la participation de la ville à la Résistance et pour les souffrances endurées au nom de celle-ci, notamment lors des déportations massives d'avril 1944. La croix de guerre encadrée des deux branches figure en tête de la citation de la ville à l'ordre de l'armée (45).

Ces armoiries ont été officiellement utilisées par la commune jusqu'en 1991, année qui marque une certaine rupture avec les usages emblématiques pluriséculaires de la ville. A cette date, la ville cède en effet à la mode du logo. Une "norme graphique" définit le nouvel emblème et sa symbolique :

"Signature visuelle de Saint-Claude, le logotype s'appuie sur les réalités profondes de la ville. Il rappelle, par la pipe et le diamant, l'histoire riche de Saint-Claude et la tradition du travail de qualité qui imprègne la ville.

La typographie du nom fait référence à l'urbanisme à plusieurs niveaux enchâssés dans un cadre naturel typiquement sanclaudien.

Le bleu, le jaune et le vert repris du blason évoquent la forêt, les cours d'eau et le soleil.

Sa forme symbolise le site, et la volonté de dynamisme et de développement de Saint-Claude.

Le logotype est la signature de Saint-Claude, il l'exprime et permet de la reconnaître. Sa place est dans toutes ses manifestations concrètes, sa répétition est facteur de notoriété.

Il permet de développer une image d'autant plus forte qu'elle est homogène.

La norme graphique présente les principes de reproduction systématiques de ces éléments identifiants : formes, couleurs, typographies, mise en page, il garantit la cohérence de l'image de Saint-Claude."



Fig. 25.

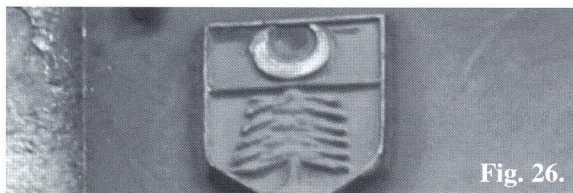


Fig. 26.

Fig. 25 et 26 (détail). La plaque de la rue du Marché, rebaptisée ainsi en 1959 (cl. R. Le Pennecc).

On le voit, la filiation avec les anciennes armoiries est bien mince, puisque

seules les couleurs ont survécu. Encore font-elles l'objet d'une relecture symbolique nouvelle. On pouvait craindre que ce logo, présenté officiellement le 24 avril 1991, ne remplace de manière totale et définitive les armes de la ville dans toutes les manifestations officielles. Fort heureusement, les armoiries ont survécu. Elles ont été depuis peu apposées sur la façade de l'hôtel de ville, dans un graphisme simple et élégant. Le logo n'a donc pas tué les armoiries, et il y a lieu de s'en réjouir. Les faits montrent que les habitants d'un lieu sont toujours d'avantage attachés à leurs armoiries qu'à un logo car ces deux types d'emblèmes répondent à des logiques différentes : véritable outil de communication, le logo est conçu pour "vendre" l'image d'une ville ; il renvoie au monde du commerce et de publicité. En revanche, les armoiries sont d'avantage liées à la mémoire et aux racines, bref à l'identité collective. Bien souvent, le logo représente une municipalité plus qu'une ville, alors qu'au contraire, les armoiries sont généralement perçues par les populations comme un emblème collectif et identitaire fort, celui que l'on colle par exemple à l'arrière de sa voiture pour marquer son lieu d'origine ou d'attachement. A l'inverse des logos qui se démodent rapidement, les armoiries s'inscrivent dans la longue durée. Cet article a montré avec quelle souplesse – et plus ou moins de bonheur ! – les armoiries ont su s'adapter à tous les courants artistiques, se faisant baroques ici, cubistes là ! A notre sens, armoiries et logos peuvent se compléter plutôt que s'opposer. A ce titre, l'ambition hégémonique proclamée par la "norme graphique" laisse songeur. On ne fait pas comme cela table rase du passé...

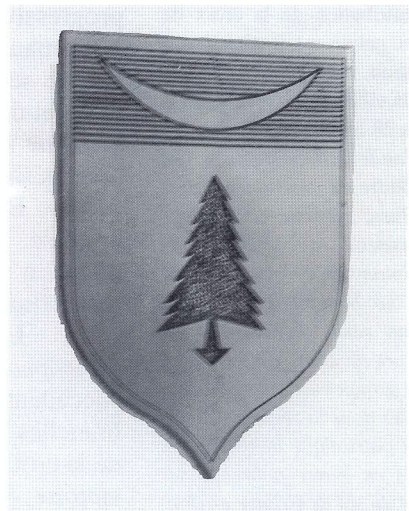


Fig. 27. Poignée en métal des portes en verre de la mairie, 1967 (cl. R. Le Pennek).

II. ESSAI D'INTERPRETATION SYMBOLIQUE

Avant de proposer une interprétation symbolique de ces armoiries, il convient d'en récapituler l'évolution de ses composantes.

A. Synthèse de l'évolution des armoiries

Dès l'origine, les armes de la ville représentent un arbre de sinople dont les racines sont la plupart du temps arrachées, c'est à dire visibles. Les exceptions à cette dernière caractéristique sont rares et tardives.

Lorsqu'il est explicitement cité par les textes, cet arbre est d'abord un pin (1593 et 1810). La première mention textuelle du sapin reprise par la municipalité n'apparaît qu'en 1968, même si son apparition figurée remonte au moins à 1763.

Avant, il est impossible de trancher, tant les représentations graphiques de ces arbres sont encore mal définies, et ne correspondent pas nécessairement à nos habitudes de stylisation.

Cet arbre est un résineux et non un feuillu : les hésitations entre pin et sapin comme la stylisation des branches ne laissent aucun doute à ce sujet. C'est uniquement parce que son essence n'a pas été indiquée dans *l'Armorial général* que certains auteurs, dont sans doute Jacques-Joseph Tournier et le graveur anonyme du XVIII^e siècle, en ont déduit – par défaut – qu'il convenait de représenter un feuillu.

Toujours de sinople, ce résineux apparaît sur un champ d'abord d'argent. A une date comprise entre 1593 et 1644, ce champ devient d'or.

Il est probable que ce changement de métal soit survenu en 1616, au moment où ces armoiries connaissent une autre transformation importante : l'ajout d'un chef chargé d'un croissant. La substitution, toutefois, paraît se faire

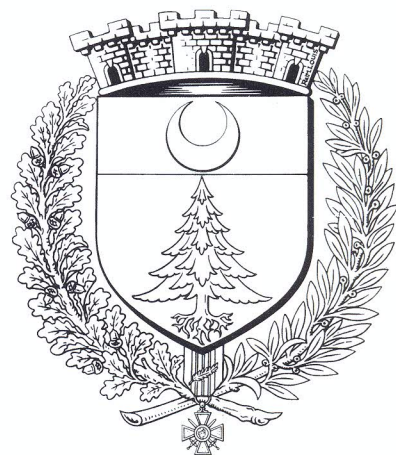


Fig. 28. Les armoiries de la ville dessinées par Robert et Mireille Louis, 1968.

(43) - D'autant que, pour cette dernière, la transcription fautive faite par l'archiviste du Jura - dans un courrier dont Robert et Mireille Louis ont certainement eu connaissance - a dû dissuader les deux artistes d'y avoir recours comme source de travail.

(44) - Robert Louis, *Armoiries des villes de France. Blasons des préfectures et des sous-préfectures avec leurs descriptions héraldiques*, Paris, 1949.

(45) - L'attribution de la croix de guerre avec palme et par conséquent sa figuration postérieure sur les armes de la ville est justifiée dans la citation du 28 février 1950 :

“Saint-Claude (département du Jura) : Centre de résistance active du Haut-Jura, symbole de la résistance jurassienne, qui a pris racine dans l'importante coopérative ouvrière “La Fraternelle”, organisation d'un vaste réseau de ravitaillement et de transport pour les nombreux groupements de résistance implantés dans la région. Animée d'un idéal patriotique inébranlable, a tout mis en œuvre pour chasser l'occupant du sol de France en donnant un appui total à d'importants groupements de résistance. A puissamment contribué sur le plan national à l'œuvre de libération en exprimant l'âme fière de la France par l'impression, sous la presse de “La Fraternelle”, et la diffusion de journaux nationaux clandestins de large audience. A attiré sur elle la fureur de l'ennemi le jour de Pâques 1944 qui vit déporter trois cent quarante de ses fils dont près de deux cents ne sont pas revenus”.

progressivement : un cachet aux armes sans chef semble encore utilisé en 1630. Les émaux de ce chef nous sont donnés dès 1644 : d'azur au croissant d'argent. Ils ne seront jamais modifiés : la couleur gueules qui le pare sur la carte de Querret de 1748, tout comme le croissant d'or mentionné par la délibération de 1810 ne sont que des cas isolés ; ils peuvent donc être considérés comme des erreurs sans réelle portée.

De même, les couronnes ont varié au gré des époques. La couronne comtale, attestée au XVIII^e siècle à plusieurs reprises alors que la couronne ducale n'apparaît qu'une fois en 1763, s'est imposée de 1890 à 1968, avant de céder finalement la place à la couronne murale.

Les autres ornements extérieurs suivent les modes de l'époque : au “*chapeau de victoire*” (selon toute vraisemblance, une couronne de laurier) succèdent différents cartouches aux fonctions uniquement décoratives. Les branches de chêne et de laurier qui apparaissent en 1968 sont liées à l'obtention de la croix de guerre. De manière involontaire, elles rappellent le “*chapeau de victoire*” mentionné en 1644.

Enfin, la ville n'a pas de devise connue.

Tentons à présent de donner un sens à ces choix emblématiques.

B. Symbolique des armoiries de la ville

Déterminer les raisons qui ont poussé un particulier ou une cité à se doter de tel ou tel emblème est un exercice souvent délicat. En effet, et contrairement à une idée reçue, il n'existe pas à proprement parler une “symbolique héraldique” normée, dans laquelle à chaque figure donnée correspondrait une signification précise et intangible. Au-delà, la consultation d'un dictionnaire des symboles n'est jamais d'un très grand secours. S'il peut en effet donner quelques pistes générales, elles sont généralement insuffisantes : certains auteurs considèrent par exemple la couleur bleue comme étant le symbole de la justice. Et alors ? cela ne nous dit pas pourquoi l'azur figure dans les armes de Saint-Claude.

On oublie en effet trop souvent qu'un emblème est d'abord le fruit de la rencontre entre un contexte et la personne, individuelle ou collective, qui le choisit et en fait usage. Pour rester dans le domaine des couleurs, le rouge n'a pas la même signification selon qu'il apparaît sur un feu tricolore, sur un véhicule de pompier ou sur un drapeau. Et il serait absurde, sous prétexte que dans ce dernier cas il représente les idéaux révolutionnaires, d'en déduire que cette signification vaut également pour les feux de circulation et les camions de pompier ! Ces significations évoluent également dans le temps : l'oriflamme rouge de Saint-Denis utilisé par les rois de France au Moyen Age ne représentait sûrement pas un appel à la révolution !

Un essai d'interprétation des figures qui apparaissent sur les armoiries de la ville de Saint-Claude ne peut donc faire l'économie d'un essai de restitution du contexte dans lequel elles sont apparues.

1. Le résineux

Avant d'entrer dans des considérations symboliques un peu plus complexes, on peut expliquer la présence de cet arbre de manière très simple : le nom ancien de Saint-Claude est Saint-Oyend-de-Joux. Or une joux est une forêt, notamment de résineux. Le choix de l'arbre est donc peut-être tout simplement une évocation dite *parlante* du nom de la ville. En héraldique, on appelle *parlantes* les armoiries qui créent un lien phonétique entre le nom de leur possesseur et un des éléments qui les composent. Ce lien n'est pas nécessairement étymologique. Le lion de Lyon, le pont de Pontarlier et le faucon de Faucogney ne

sont que quelques exemples de ce procédé extrêmement fréquent : un tiers des armoiries comtoises créées sous le règne de Louis XIV sont parlantes. Dans le cas présent, les armoiries ainsi créées offrent un rappel direct du paysage montagnard qui sert d'écrin à la ville.

L'hypothèse retenue jusqu'à présent pour expliquer la présence du sapin dans les armes de la ville est qu'il représenterait " *le défrichage (racines arrachées) de Saint-Claude par les moines à partir du V^e siècle* " (46). Il est vrai, en outre, que d'après la *Vie des Pères* du Jura rédigée au VI^e siècle, le site de ce qui allait devenir l'abbaye de Saint-Claude fut d'abord occupé par un sapin sous les branches duquel vint s'établir le moine Romain, le fondateur du monastère de Condate (47). C'est peut-être ce sapin, habitat du premier moine, qui apparaît sur les armes de la ville.

Avant de discuter de la validité de cette hypothèse, il nous faut aborder un point : qui, des moines ou de la ville, a créé les armes ? L'abbé de Saint-Claude avait le pouvoir d'anoblir ses sujets. Est-ce lui qui a octroyé les armes de la ville ? En ce cas, le choix du sapin permet de rappeler que les moines s'installèrent dans un lieu désertique qu'ils furent les premiers à mettre en valeur. Or ce rappel est fondamental pour les religieux : " *l'abbaye avait en effet assis ses prérogatives domaniales [et notamment la mainmorte] sur le droit du premier occupant, justifié si Romain et Lupicin s'étaient bien établis dans un " désert " comme le dit l'Anonyme du VI^e siècle, auteur de la Vie des pères du Jura ; usurpé au contraire si, comme le soutenait Christin au XVIII^e siècle, ils en avaient évincé les occupants primitifs* " (48). D'un côté, l'abbaye octroyait des armoiries à la ville, mais dans le même temps, elle rappelait le bien-fondé de ses prétentions politiques.

En revanche, si les armoiries ont été créées par les autorités municipales elles-mêmes, leur symbolique peut être toute autre, et l'on peut tout aussi bien voir dans le sapin, présent avant Romain, une revendication de l'antériorité de la présence laïque sur le site de Condate... De fait, plusieurs éléments nous font pencher pour l'hypothèse d'une initiative des autorités municipales :

Tout d'abord, ces armoiries ont connu une modification importante vers 1615 : le passage d'un champ d'argent à un champ d'or ainsi que l'ajout du chef au croissant n'auraient vraisemblablement pas eu lieu si les armoiries primitives avaient été octroyées et fixées officiellement par l'abbé.

En outre, si ces armoiries avaient été accordées par l'abbé, on aurait pu s'attendre à ce qu'il profite de l'occasion pour rappeler sa domination sur la ville par quelque symbole approprié, une aigle ou une crosse par exemple. La plupart des villes comtoises intègrent en effet un élément rappelant le territoire ou le seigneur dont elles dépendent : Besançon porte une aigle d'Empire, le lion comtois apparaît sur les armes de Dole, Vesoul, Luxeuil, Gray, Poligny, Faucogney, Baume-les-Dames, Quingey, etc., Salins porte tout simplement les armes de ses anciens seigneurs éponymes, et Lons-le-Saunier incorpore sur son écu les emblèmes des Chalon, prince d'Orange. En revanche, les municipalités qui grandissent à l'ombre d'abbayes dont elles cherchent à s'émanciper n'évoquent jamais leurs seigneurs ecclésiastiques : pas plus que Saint-Claude, ni Lure ni Luxeuil ne portent dans leurs armes un rappel des établissements religieux qui en ont pourtant fait la renommée.

Même les émaux diffèrent nettement de ceux utilisés dans les armoiries de l'abbaye. Certes, le sapin, comme on l'a vu, pourrait remplir ce rôle de rappel de l'inféodation de la ville à l'abbaye. Le problème est que la première attestation connue des armes de la ville mentionne...un pin (*pinus*) et non un sapin (*abies*). Ce pin, d'ailleurs, tient à cœur des autorités municipales puisque c'est lui qui est revendiqué en 1810. Cette volonté de porter à l'origine un pin, de préférence à un sapin, n'est peut-être pas due au hasard.

Enfin, les relations entre l'abbaye et la ville sont tellement mauvaises qu'on imagine davantage que l'apparition des armoiries municipales soit l'émanation d'une affirmation de l'autonomie revendiquée par la ville plutôt qu'un octroi honorifique des abbés. En effet, l'histoire de la ville est celle de sa longue

(46) - A.M., *Le blason de Saint-Claude*, notice dactylographiée, s.d.

(47) - "Romain (...), cherchant une demeure répondant à ses vœux, trouva du côté de l'orient, au pied d'une montagne rocheuse, un sapin très épais, écartant en cercle sa ramure et qui, déployant sa large chevelure, couvrit le disciple de Paul (...). Donc le sapin lui procurait, avans-nous dit, contre les ardeurs de la canicule et la froidure des pluies, un toit continuellement verdoyant, comme si grâce aux mérites du saint, il connaissait un printemps perpétuel." (Anonyme, *Vita S. Romani*, 7-8, trad. par M. Martine).

(48) - V. Rossi, introduction à *Saint-Claude à travers les âges* (ouvrage collectif), Saint-Claude, 1996, p. 4.

lutte pour s'affranchir du pouvoir seigneurial des abbés, et les libertés municipales n'ont été acquises et renforcées que très lentement, dans un contexte souvent fait d'hostilité réciproque (49). Les relations entre l'abbaye et la ville sont émaillées de nombreux procès (pas moins de onze entre 1533 et 1754, presque tous perdus par l'abbaye) (50). En 1546, l'abbé Louis de Rye est même contraint d'interdire aux bourgeois de la ville " *de sortir sans lanterne, après le couvre-feu, de porter des armes ou des bâtons et de jeter des pierres à ses religieux, en les insultant* " (51) !

L'adoption d'armoiries fait partie des actes symboliques qui permettent d'affirmer le pouvoir municipal aux yeux de tous en général et des abbés en particulier. Or sous le règne de Charles Quint, Saint-Claude connaît un important essor économique. En 1543, le nombre de foires annuelles est doublé, passant de trois à six, ce qui fait de la ville un des carrefours commerciaux les plus actifs de Franche-Comté. Ce développement permet également à la cité de gagner en assurance sur le plan politique. La création d'un hôtel de ville en 1550 est une belle illustration de ce passage du statut de bourg abbatial à celui de ville (52). L'adoption d'armoiries municipales s'intègre parfaitement dans ce contexte : on voit bien les armoiries venir orner la façade de l'hôtel de ville flambant neuf.

En outre, la symbolique du pin s'accorde elle aussi avec le contexte politique local de l'époque. Il partage avec le sapin les éléments symboliques communs à l'ensemble des résineux : " *la solidité du bois de pin, ses feuilles pérennes et résistantes, sa résine incorruptible transmettent la notion de force vitale, de durée, en somme d'immortalité* " (53). Cette symbolique de la victoire de la vie sur la mort était déjà présente à l'esprit de François Gentil lorsqu'il composa ses vers dithyrambiques inspirés des armes au pin de sa ville natale. S'accrochant à des endroits escarpés au sol ingrat, les résineux affrontent les rigueurs des climats les plus extrêmes sans se départir de leur verte frondaison. Ils représentent donc volontiers la résistance face à l'adversité, ce qui explique que dans les armoiries de Nozeroy, la progression de l'ours bernois, ennemi, soit arrêtée par un fier sapin. A Saint-Claude, où le sapin est peut-être trop lié à la fondation de l'abbaye par Romain, quel arbre autre que le pin pouvait mieux symboliser l'âpre lutte des bourgeois pour leur liberté face à un adversaire aussi tenace que l'abbaye ?

Deux éléments des armoiries vont dans le même sens : la présence, dès les origines, de racines visibles souligne la ténacité du pin qui reste arrimé au sol malgré les intempéries. L'ajout du chef au croissant mérite également qu'on s'y arrête.

2. Le chef au croissant

En héraldique, le chef est fréquemment l'emplacement réservé aux armes du seigneur ou du territoire dont dépend la personne concernée. Nous avons déjà cité l'exemple des villes qui portent en chef le lion comtois. De nombreuses localités de Bourgogne, de Lorraine, de Bretagne et du royaume de France portent également en chef les armes du territoire ou du prince dont elles dépendent. Plusieurs personnages honorés par l'Empereur reçoivent le droit honorifique de porter dans leurs armes un chef d'Empire, à l'aigle bicéphale.

Les armes primitives de Saint-Claude n'incluent aucun chef. Lorsque la ville décide d'en adopter un, il est d'azur au croissant d'argent. Quel sens donner à ce choix ?

S'agit-il d'une concession à la mode ? C'est possible. La fréquence de l'azur comme du croissant n'a cessé d'augmenter depuis le Moyen Age. L'azur apparaît sur plus de la moitié des armoiries créées au XVI^e siècle, ce qui en fait l'émail préféré des Comtois. A la même époque, le croissant orne un écu comtois sur cinq. C'est alors une des figures les plus fréquentes du blason .

Le croissant est-il un emblème parlant destiné à symboliser la croissance de la ville, constatée ou souhaitée ? Cette hypothèse est également envisa-

(49) - M.Blondan, " Aux origines du droit municipal de Saint-Oyend-de-Joux (Saint-Claude), 1310-1436", dans A.V.S.C. n° 23, p. 25-32.

(50) - Guy Lorne, "L'abbaye et la ville", dans *Saint-Claude à travers les âges*, op. cit., p. 24.

(51) - A. Rousset, op. cit., p. 223.

(52) - P. Delsalle, "La Franche-Comté et la Terre de Saint-Claude au début du règne de Charles Quint" dans A.V.S.C. n° 25, 2002, p. 43, et, du même auteur, "Aux origines des boucheries de Saint-Claude (1551-1628), *ibid.*, p.46.

(53) - Ana Maria Quinones, *Symboles végétaux. La flore sculptée dans l'art médiéval*, Paris, 1995, p. 160.

ageable. Comme on l'a vu, les armoiries parlantes connaissent un grand succès à cette époque. En outre, le croissant associé à une autre figure peut fonctionner comme un rébus : en Mayenne, l'abbé Angot indique que le cœur accompagné d'un croissant signifie "l'amour croissant" (55). Dans le cas présent, le pin croît quelles que soient les difficultés. Ce choix s'inscrit tout à fait dans le contexte de développement économique du XVI^e siècle.

Enfin, dernière hypothèse : compte tenu des émaux choisis, ce chef d'azur au croissant d'argent évoque le ciel (56). Or les pins qui couronnent le Mont Bayard non seulement atteignent le ciel, mais encore dominent géographiquement l'abbaye. Par conséquent, le chef peut indiquer que la ville de Saint-Claude, affranchie du pouvoir de l'abbaye, n'a que le ciel au-dessus d'elle, voire qu'elle peut gagner son salut (le Ciel) sans l'intercession des religieux de l'abbaye. On gardera à l'esprit qu'à l'époque, le croissant revêt parfois un caractère séditieux : Erasme rapporte dans son *Épître à ses frères de Basse-Allemagne* que les soldats luthériens, excédés par l'intransigeance catholique de Charles Quint, allaient par les rues en hurlant que le joug du "Turc non baptisé" (le sultan de Turquie) était préférable à celui du "Turc baptisé" (Charles Quint), et qu'au sein de l'armée rassemblée aux Pays-Bas, on avait vu des bannières frappées d'un croissant accompagné de l'inscription "plutost Turcs que papaux" (57). De telles manifestations ont pu parvenir aux oreilles des bourgeois de Saint-Claude par l'intermédiaire de Gilbert Cousin, le disciple et secrétaire d'Erasme né en 1507 à Nozeroy, ville où il ouvrit une école. Si l'humaniste, accusé de protestantisme, périt en prison, il eut largement le temps de diffuser idées et nouvelles d'Europe. Faut-il voir dans le croissant des armes de la ville de Saint-Claude un irrévérencieux défi à la face de l'abbaye de Saint-Claude analogue à celui que les soldats protestants lancèrent à Charles Quint ? Si rien ne permet de l'affirmer, l'exacerbation des tensions entre l'abbaye et la ville ainsi que la présence démontrée de messages politiques séditieux dans certains armoiries (58) rendent l'hypothèse vraisemblable. A tout le moins, si l'apparition de ce croissant n'a pas été provoquée par ces slogans hostiles, il a pu les susciter !

CONCLUSIONS

Pour résumer, les armoiries sont la marque d'une autonomie politique qui, à Saint-Claude, est réaffirmée par l'absence d'allusion au pouvoir abbatial dans des armes municipales probablement créées et adoptées librement par le magistrat, sans intervention de l'abbé, à une époque qu'on peut raisonnablement placer au cours du XVI^e siècle, période d'affirmation économique et politique de la ville.

Les relations conflictuelles entre l'abbaye et la ville excluent que les armoiries fassent allusion à l'activité de défrichement des moines car cela reviendrait à reconnaître qu'ils furent les premiers occupants du lieu, justifiant ainsi la mainmorte. On peut donc imaginer qu'à l'origine, l'arbre était plutôt un pin, à moins que le sapin ne représente lui-même les premiers habitants de Condate qui auraient accordé l'hospitalité au moine Romain, comme le fit le sapin dans la *Vie des Pères du Jura*. Mais cette hypothèse rend la présence du sapin très ambiguë, dans la mesure où les moines et la municipalité peuvent chacun l'interpréter de la manière qui convient le mieux à leurs prétentions politiques. D'une manière générale, le choix d'un résineux est cohérent avec ce contexte d'opposition : c'est peut-être pour ses qualités d'opiniâtreté et de résistance qu'il a été retenu par le magistrat. La présence quasi permanente des racines visibles appuie cette hypothèse. Autre possibilité qui n'exclut pas ce qui vient d'être dit, l'arbre est peut-être tout simplement l'emblème parlant de Saint-Oyend-de-Joux.

Le refus d'évoquer le pouvoir abbatial s'accompagne du choix d'un chef au croissant. Peut-être dictée par un effet de mode, sa présence met en valeur l'aptitude du pin à croître de manière autonome, ce qui rappelle proba-

(54) - N. Vernot, *D'azur et d'or. La partie comtoise de l'Armorial de 1696*, Besançon, 1998, pp. 174 et 184-185.

(55) - Alphonse Angot, *Armorial monumental de la Mayenne*, Laval, 1913, réimpr. 1997, p. 460.

(56) - Il est anachronique de voir dans ce ciel une évocation des "nuits pures du Haut-Jura" (*Le blason de Saint-Claude, op. cit.*). L'époque qui nous concerne ignore la pollution atmosphérique ou lumineuse. Les nuits sont donc pures où qu'on aille en Europe.

(57) - Cité par Franco Cardini, *Europe et Islam. Histoire d'un mal-entendu*, Paris, 2002, p. 216.

(58) - Ainsi, plusieurs Franc-Comtois déclarent à l'*Armorial général* des écus dont le contenu est ouvertement pro-Habsbourg. Voir notre analyse dans "Les allusions politiques dans les armoiries comtoises enregistrées dans l'Armorial général de 1696", dans *Archives héraldiques suisses*, A° CXV, 2001-II, p. 163-177

“l’arbre est peut-être tout simplement l’emblème parlant de Saint-Oyend-de-Joux”

blement la capacité de la ville à s’administrer sans l’intercession des abbés. Cette affirmation politique est à mettre en rapport avec le choix des couronnes qui timbrent l’écu de Saint-Claude au cours du XVIII^e siècle : souvent comtale, parfois ducal, la couronne employée par la ville place celle-ci sur un pied d’égalité, voire plus, vis à vis du chapitre qui fait lui aussi usage de la couronne comtale.

Comment expliquer le passage progressif du pin au sapin et la victoire totale de ce dernier au cours du XIX^e siècle, malgré la volonté officielle de privilégier le pin en 1810 ? Faut-il invoquer la plus grande facilité de stylisation du sapin, notamment sur les représentations de petite taille ? Par sa silhouette triangulaire, un sapin est plus aisé à représenter qu’un pin dont l’allure est souvent irrégulière. Faut-il y voir également la marque d’un processus de laïcisation du sapin, de moins en moins lié au souvenir de saint Romain et de plus en plus associé aux revenus financiers que son exploitation procure ? En effet, avec l’exportation de son bois et son usage pour les mâts de la marine royale, le sapin n’est plus seulement un élément paysager : c’est une source à la fois de revenus et de prestige. La délibération de 1810 ne suffira pas pour que le pin reprenne sa place emblématique : la croyance au progrès et l’émergence du positivisme hérités des Lumières transforment le regard porté sur le sapin par les bourgeois d’un type nouveau qui président aux destinées de la ville au cours du XIX^e siècle. Élément objectif du paysage, importante source de revenus, le sapin ne connaît désormais plus d’obstacle idéologique à sa présence sur les armes de la ville.

Son succès ne se démentira plus et débordera largement le cadre de la ville... Morez, Saint-Laurent en Grandvaux et bien d’autres localités jurassiennes le placeront dans leurs armes, à tel point qu’il est considéré désormais comme l’emblème du Haut-Jura dans son ensemble... Mais ceci est une autre histoire.